



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET DE LA VILLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

15 décembre 2025

AVIS PUBLIC EST donné, par les présentes, que le budget de la Ville de Baie-Comeau pour l'exercice financier 2026 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028 seront soumis pour adoption lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le **15 décembre 2025**, à 18 h 30, à l'hôtel de ville au 19, avenue Marquette à Baie-Comeau.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget de l'exercice financier 2026 et sur le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028.

Cet avis est donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* qui s'applique à la Ville de Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 3 décembre 2025

Me Clémence Richard, greffière et
directrice des affaires juridiques